

Réductions de tarifs
Année scolaire 2011 / 2012

Direction de la Solidarité
et de l'Action Sociale

Le prix des repas est évalué en fonction du quotient familial calculé par la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon.
Si ce dernier est inférieur à **466 euros**, vous pouvez bénéficier d'une diminution du prix des repas.

Vous devez alors vous présenter, DES LE 4 JUILLET 2011
à l'un des trois points d'accueil ci-dessous :

	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
Mairie de quartier MOULIN A VENT 08h30 à 12h15 - 13h15 à 17h00 Tél. : 04-72-78-80-30	SUR RENDEZ-VOUS	Du 1er au 31 août FERME	SUR RENDEZ-VOUS
Mairie de quartier VENISSY 08h30 à 12h30 - 13h30 à 17h00 Tél. : 04-72-89-32-70	SUR RENDEZ-VOUS	SUR RENDEZ-VOUS	SUR RENDEZ-VOUS
Hôtel de Ville CCAS - Etage 1A 08h30 à 12h15 - 13h15 à 17h00 Tél. : 04-72-21-44-95	SUR RENDEZ-VOUS	SUR RENDEZ-VOUS	SUR RENDEZ-VOUS



LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR :

- ✓ Pièce d'identité
- ✓ Livret de famille + éventuellement jugement de divorce
- ✓ Notification CAFAL « **Attestation de paiement** » datant de moins de trois mois
- ✓ Dernier appel de règlement de loyer
ou, pour les propriétaires, la quittance EDF + le plan de remboursement.



CAS PARTICULIER

- Personnes ne relevant pas de la CAF :
 - ✓ pièce d'identité
 - ✓ livret de famille
 - ✓ jugements divers en rapport avec la situation familiale (divorce, ordonnance de non conciliation...)
 - ✓ ressources des 3 derniers mois
 - ✓ avis d'imposition 2010
 - ✓ justificatif de domicile ou attestation d'hébergement + justificatif de domicile de l'hébergeant

ATTENTION
N'ATTENDEZ PAS LA RENTREE SCOLAIRE,
La validité de la réduction ne débute qu'au jour du dépôt du dossier